

Employé/e de commerce CFC

—

Formation initiale élargie (Profil E)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation
professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

Index

Conditions	4
Durée de formation	4
Cours professionnels	4
Répartition des domaines	4
Frais	5
Séjours linguistiques	5
Interruption en cours de formation	5
Formation en entreprise	5
Cours interentreprises	5
Evaluation de la formation scolaire	6
Procédure de qualification	7
Partie scolaire.....	7
Partie entreprise	8
Certificat	8
Formation continue, perfectionnement professionnel	9

Conditions

- > Etre au bénéfice d'un contrat d'apprentissage d'employé/e de commerce, formation élargie.
- > Avoir terminé sa scolarité obligatoire, de préférence en classe générale ou prégymnasiale ; être à l'aise en français et avoir la volonté d'apprendre encore deux langues (allemand et anglais).
- > Faire preuve d'une grande motivation, avoir de l'intérêt pour les tâches commerciales complexes et être capable d'une grande autonomie.

Durée de formation

3 ans

Cours professionnels

- > 2 jours de cours par semaine en 1ère année
- > 2 jours de cours par semaine en 2ème année
- > 1 jour de cours par semaine en 3ème année

Répartition des domaines

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage

Année d'apprentissage	1	2	3
Langue standard	3	2.5	1
1ère langue étrangère : allemand	2	2	2.5
2ème langue étrangère : anglais	2	2.5	2
Information, communication, administration	3	2.5	
Economie et Société*	5	6	3
CID et travaux de projets*	1	1.5	0.5
Sport	2	1	

* + cours-bloc (env. 42 périodes sur les 3 ans)

Frais

- > Pour les cours ordinaires à l'école, les élèves ne paient aucun écolage. Cependant, le matériel et les manuels sont à leur charge.
- > Pour les visites, les excursions, les séjours, etc., une participation aux frais sera demandée aux participants.

Il est possible de demander une bourse d'apprentissage.

Séjours linguistiques

Un séjour linguistique en Irlande est proposé aux apprenti-e-s de 3^{ème} année afin de perfectionner leurs compétences en anglais.



Interruption en cours de formation

Toute demande d'interruption signée par les parties contractantes doit être adressée par écrit à la Direction pour la fin d'une année scolaire.

Formation en entreprise

En cas de problème, s'adresser au Service de la formation professionnelle (tél. 026 305 25 00) ou à la commission d'apprentissage.

Cours interentreprises

Ils ne sont pas du ressort de l'Ecole professionnelle. Ils sont organisés par les associations professionnelles de branches (adresses sur internet). Ils sont organisés durant les 3 ans de l'apprentissage et n'ont, en principe pas lieu pendant l'enseignement scolaire.

Evaluation de la formation scolaire

L'école décide de la poursuite de la formation dans le profil E, au terme de chacun des 3 premiers semestres, sur la base des bulletins semestriels, dans les domaines suivants :

Domaines	Moyenne	Ecart
Langue standard	3.5	0.5
1ère langue étrangère	4.5	
2ème langue étrangère	5	
Information, communication, administration	4.5	
Economie et société (compte double)	3.5	1.0
Moyenne pondérée (3.5+4.5+5.0+4.5+3.5+3.5) : 6	4.1	1.5

Conditions non remplies

La formation se poursuit dans le profil E si :

- > la moyenne pondérée est supérieure ou égale à 4.0 et
- > la somme des écarts négatifs pondérés par rapport à la note de 4.0 ne comporte pas plus de 1.0 point.

Si les conditions de promotion ne sont pas remplies au terme du 1er ou 2ème semestre :

- > 1ère fois, promotion provisoire en E
- > 2ème fois, la formation se poursuit obligatoirement dans le profil B.

Si les conditions ne sont pas remplies à la fin du 3ème semestre,

- > 1ère fois, les parties contractantes envisagent la poursuite dans le profil B ou la répétition des deux semestres précédents (en profil E) avec prolongation du contrat
- > 2ème fois, la formation se poursuit obligatoirement dans le profil B.

Procédure de qualification

Partie scolaire

L'examen final a lieu à la fin de la 3ème année d'apprentissage, sauf pour ICA (fin de 2ème année).

Elle se compose des éléments suivants :

Domaine de qualification	Répartition des notes	Pondération
Langue standard : la note de branche est composée à parts égales de la note de l'examen	Examen écrit centralisé	1/8
	Examen oral décentralisé	
	Notes d'expériences	
1 ^{ère} langue étrangère : la note de branche est composée à parts égales de la note de l'examen	Examen écrit centralisé	1/8
	Examen oral décentralisé	
	Notes d'expériences	
2ème langue étrangère : la note de branche est composée à parts égales de la note de l'examen	Examen écrit centralisé	1/8
	Examen oral décentralisé	
	Notes d'expériences	
ICA : la note de branche est composée à parts égales de la note de l'examen	Examen écrit centralisé	1/8
	Notes d'expériences	
Economie et société I	Examen écrit centralisé	2/8
Economie et société II	Moyenne des notes semestrielles	1/8
Travaux de projets : la note de branche est composée à parts égales des notes	« approfondir et relier » et « travail autonome »	1/8

*Note d'expérience = moyenne de toutes les notes semestrielles

La procédure est considérée comme réussie :

> si la moyenne est supérieure ou égale à 4.0 et

- > si pas plus de deux notes de branche sont insuffisantes et
- > si la somme des écarts négatifs pondérés par rapport à la note 4.0 ne comporte pas plus de 2.0 points.

Partie entreprise

Elle se compose des éléments suivants :

Domaine de qualification	Répartition des notes	Pondération
Pratique professionnelle	Examen écrit	1/4
Pratique professionnelle	Examen oral	1/4
Note d'expérience partie entreprise ; la note comprend la moyenne des	6 Situations de travail et d'apprentissage (STA) 2 Unités de formation (UF) ou 2 Contrôles de compétences (CC-CI)	1/2

L'examen est considéré comme réussi si :

- > la note finale est supérieure ou égale à 4.0 et
- > pas plus d'une note de branche est insuffisante et
- > aucune note de branche n'est inférieure à 3.0.

Certificat

En cas de réussite (formation scolaire ET formation en entreprise), la personne en formation obtient le certificat fédéral de capacité (CFC) et est autorisée à porter le titre légalement protégé d'employé de commerce CFC.



Formation continue, perfectionnement professionnel

Après l'apprentissage, la Société des employés de commerce (SEC) offre de nombreuses possibilités de perfectionnement : www.secfribourg.ch

D'autres propositions figurent sur notre site internet.

Notices

—

Notices

—

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 26, www.fr.ch/epc

—

Etat juin 2022 / Toutes modifications réservées

Selon l'ordonnance de formation du 26.09.2011

6-1-2 GUI_Commerce CFC E_FR

—

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation
professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

